



Plan Local d’Urbanisme
Intercommunal du
Pernois

Plan de zonage

Sains-lès-Pernes

Date d'arrêt de projet	25 octobre 2023
Date d'approbation	26 février 2025

UrbYcom
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03.62.07.80.00
Mail : contact@urbYcom.fr

Echelle : 1/5000

Éléments de patrimoine à protéger

NUMÉRO	TYPE	COMMUNE
01	ÉGLISE	SAINS-LES-PERNES
02	MONUMENT AUX MORTS	SAINS-LES-PERNES
03	ORATOIRE	SAINS-LES-PERNES
04	ORATOIRE	SAINS-LES-PERNES
05	MONUMENT FFI	SAINS-LES-PERNES
06	CALVAIRE	SAINS-LES-PERNES
07	ORATOIRE	SAINS-LES-PERNES
08	CALVAIRE	SAINS-LES-PERNES
09	NICHE	SAINS-LES-PERNES

Liste des emplacements réservés

NUMÉRO	VOCATION	COMMUNE	SURFACE (M²)
1	EXTENSION DU PARKING	SAINS-LES-PERNES	876,23
2	EXTENSION DU CIMETIÈRE	SAINS-LES-PERNES	2377,14

Informations

- Cimetière
- Nouvelle construction
- Emplacement réservé

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dene correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

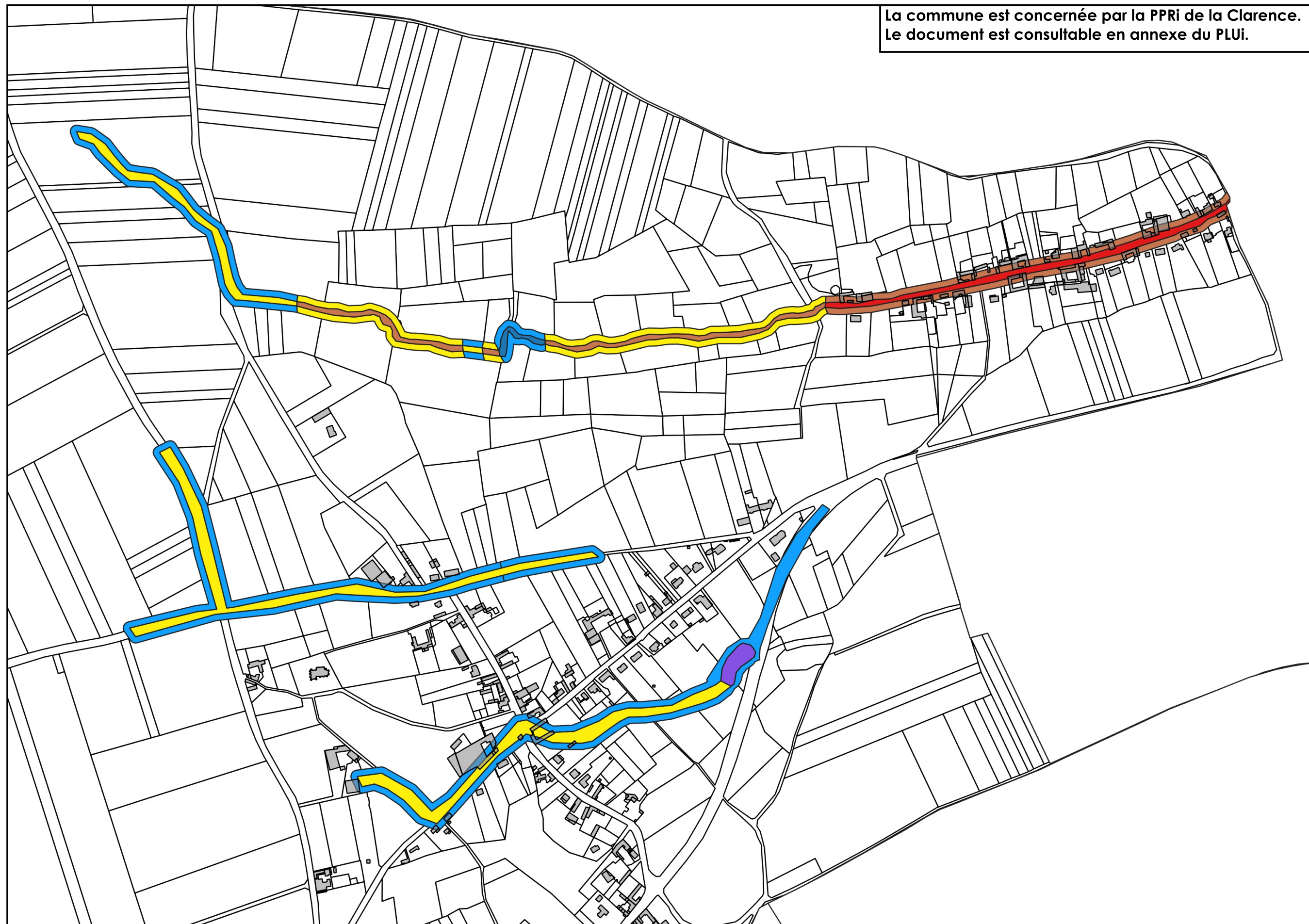
- Périmètre de protection de 500m autour du Monument Historique
- Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaires végétalisés
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

- Installation agricole classée

Risques

- Zone inondée constatée



La commune est concernée par la PPRI de la Clarence.
Le document est consultable en annexe du PLUI.

